

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	de 17h00 à 19h00
Mercredi	de 8h30 à 11h30
Jeudi	de 13h00 à 16h30
Samedi	de 8h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu 13 juin 2016 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h00

Secrétaires de séance : Céline Débois et Sébastien Rognon

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Pierre Clausse, Martine Cuinet, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Excusé : Isabelle Lefebvre pouvoir à Maxime Groshenry et Michel Dartevél pouvoir à Anne Henry.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Travaux de création de pistes forestières avec demande de subvention
2. Avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre du futur EPCI créé par fusion des communautés de communes d'Ornans, Amancey et Quingey, avec les communes d'Abbans-Dessus et Abbans-Dessous
3. Convention de mise à disposition de terrain à ENEDIS (ERDF)
4. Projet de viabilisation d'une parcelle rue de la Fontaine
5. Modifications budgétaires
6. Divers

1. Travaux de création de pistes forestières avec demande de subvention

Dans le cadre de ce projet, l'ONF sera maître d'œuvre et suivra les travaux. Le conseil municipal l'autorise donc à demander les subventions nécessaires à la création d'une piste forestière avec place de retournement aux Essarts et le renforcement de pistes aux Fallets, à Vauchery et au Grand Mont. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 83 728 € HT. Le financement de ces aménagements est pris en charge à hauteur de 60 % pour la commune et 40 % de subvention (soit 33 491 € HT).

2. Avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre du futur EPCI créé par fusion des communautés de communes d'Ornans, Amancey et Quingey, avec les communes d'Abbans-Dessus et Abbans-Dessous

Le 30 novembre 2015, le conseil municipal avait déjà voté contre la proposition du Préfet. Nous n'avons aucune animosité à l'égard des autres communes mais nous sommes contre le périmètre, trop vaste, proposé. Celui-ci ne respecte pas les critères définis initialement par la loi Notre. Le conseil municipal conserve sa position initiale.

3. Convention de mise à disposition de terrain à ENEDIS (ERDF)

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec ENEDIS (ex ERDF) pour implanter un nouveau transformateur pour alimenter la station de traitement des eaux usées.

4. Projet de viabilisation d'une parcelle rue de la Fontaine

La CCPO a prévu de refaire l'enrobé rue de la Fontaine. La commune profite de ces travaux pour réduire l'emprise de la route et ainsi aménager un carrefour sécurisé. En complément de ces travaux, la commune en profite pour viabiliser une nouvelle parcelle à bâtir.

5. Modifications budgétaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour intégrer les études imputées au compte 2031, au compte 2033 et au compte de travaux 23, il convient d'ouvrir les crédits suivants :

Investissement Recettes :

Compte 2031-041 :	4 693,40 €
	16 069,04 €
	3 355,98 €
Compte 2033-041 :	970,00 €
	486,40 €

Investissement Dépenses :

Compte 2315-041 :	26 476,82 €
-------------------	-------------

6. Divers

❖ Consultation et choix des entreprises pour les travaux inscrits au budget :

➤ **Parking en dessous de l'église :**

Entreprises consultées :	Sté Roger Martin	42 710 € HT
	Sté Colas	40 479 € HT
	TP Bonnefoy	35 665 € HT

Entreprise retenue : TP Bonnefoy

➤ **Trottoirs rue des Grands Vergers :**

Entreprises consultées :	Sté Roger Martin	32 770 € HT
	Sté Colas	29 835 € HT
	TP Bonnefoy	23 641 € HT

Entreprise retenue : TP Bonnefoy

➤ **Mise en conformité et accessibilité de l'église :**

Entreprises retenues :	Maçonnerie ETS Gigouley	11 068€ HT
	Porte Menuiserie ETS Guillaume	5 000 € HT
	Main courante Sté Oudot Développement	2 064 € HT

➤ **Monument aux morts :**

Entreprises retenues :	Maçonnerie Sté DEMOLY	5 044€ HT
	Main courante Sté MTBI	4 140 € HT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H00.

Les secrétaires de séance :

Céline DÉBOIS

Sébastien ROGNON

INFORMATIONS

→ **TRI SELECTIF bac jaune** : Le tri se simplifie, maintenant tous vos EMBALLAGES se trient !

Déposer en VRAC pas dans un sac
Bien VIDER mais inutile de laver
PAS d'OBJET que des emballages
Ne pas IMBRIQUER les emballages
APLATIR les bouteilles plastiques.

Des consignes de tri viennent compléter les règles de tri déjà existantes.

Sont ainsi acceptés : les sachets et les films de protection de journaux et périodiques, packs d'eau ou de lait, sachets de surgelés, de fromages, de pains de mie ... Les barquettes de viande et charcuterie, beurre, casiers à œufs, pâtisserie, salades, plats cuisinés, pots de yaourts, crème, bombes aérosols, produits cosmétiques, dentifrices, cacao ...

En résumé : **TOUS les EMBALLAGES dans le BAC JAUNE !**

→ Collecte de bouchons

Un bac de collecte de bouchons en liège et plastique est à votre disposition au 21 Route de Besançon à Tarcenay, à côté du parking du fleuriste. La participation à ce projet mené par **Action Humanitaire Franc-Comtoise** permet grâce au recyclage de ces bouchons, d'aider les personnes handicapées ou âgées en grande difficulté dans notre région par un soutien matériel au quotidien. De plus, elle apporte aussi son aide en fournissant des fauteuils roulants à l'hôpital du Montenegro ou encore à « Aide Humanitaire Internationale ».

Un bouchon collecté, c'est une aide apportée en terre comtoise, merci à ceux d'entre vous qui souhaitent y contribuer.